



AXA Fondation
Prévoyance complémentaire

Rapport annuel 2025

«En tant que l'une des plus grandes fondations collectives semi-autonomes dans la prévoyance complémentaire, nous nous engageons en faveur d'une **prévoyance durable pour les cadres, offrant des prestations attrayantes à toutes les générations.**»

Stephan Heuberger, Président du Conseil
AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur

Avant-propos	4
Portrait de la Fondation	6
Facts & Figures	8
Bilan	11
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels	15
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	40
Rapport de développement durable	45

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

En tant que l'une des plus grandes fondations collectives semi-autonomes dans la prévoyance complémentaire, nous nous engageons en faveur d'une prévoyance durable pour les cadres, offrant des prestations attrayantes à toutes les générations. Notre objectif premier est d'offrir à nos assurées et assurés une base solide pour leur prévoyance vieillesse. C'est pourquoi nous travaillons à promouvoir la stabilité à long terme, la sécurité financière et une rémunération continue et durable des avoirs de prévoyance, de sorte que nos assurés puissent profiter au mieux des intérêts composés pendant toute la phase d'épargne.

Grâce à un très bon résultat des placements de 6,93% l'année passée, nous avons pu rémunérer les avoirs de vieillesse à 5,0% en 2025. Les bénéficiaires de rentes profitent aussi de notre modèle de rémunération et de participation aux rentes, puisqu'en plus de leur rente de vieillesse, ils ont perçu un versement unique pouvant aller jusqu'à deux mois de rente.

Le taux de couverture au 31 décembre 2025 s'établissait à 111,9% après rémunération et participation aux rentes. Outre l'évolution réjouissante des placements, ce résultat est aussi le reflet de notre planification à long terme axée sur la stabilité. Ces dernières années, nous avons renforcé continuellement les réserves de fluctuation de valeur. Par ailleurs, l'adaptation progressive du taux de conversion jusqu'en 2027 contribue à garantir la stabilité à long terme de la Fondation et un niveau de prestations durable.

«Nous misons sur une stratégie durable et axée sur l'avenir.»

D'un point de vue structurel aussi, notre Fondation repose sur des bases solides: fin 2025, elle comptait plus de 9300 personnes assurées actives avec une moyenne d'âge de 48,8 ans. La part de bénéficiaires de rentes s'élevait à 2,4%, un taux faible. Soucieux de préserver cette structure saine, le Conseil de fondation poursuit donc une stratégie de croissance équilibrée qui garantit durablement la promesse de prestations de la Fondation.

En 2025, le Conseil de fondation a examiné de près la stratégie de placement et la capacité de risque de la Fondation. À l'avenir aussi, l'équilibre entre stabilité et rendement devra être maintenu lors du placement des avoirs de prévoyance. Le potentiel de rendement a été examiné, puis la stratégie de placement a été adaptée au 1er janvier 2026. L'accent mis sur les placements axés sur le rendement devrait accroître les résultats attendus et permettre aux personnes assurées de profiter davantage des intérêts composés.

Le Conseil de fondation attache en outre une grande importance à une prévoyance moderne et flexible, qui tienne compte des besoins individuels des personnes assurées. Aujourd'hui déjà, celles-ci peuvent adapter le montant de leur rente de vieillesse et de partenaire ainsi que, le cas échéant, l'ordre des bénéficiaires du capital-décès en fonction de leur situation. En tant que Fondation responsable, nous suivons attentivement les évolutions de la société et misons sur une stratégie durable et axée sur l'avenir afin de donner des impulsions positives à long terme en faveur de nos assurées et assurés.

Au nom de l'ensemble du Conseil de fondation, je vous remercie de votre confiance. C'est un véritable plaisir de nous tenir à vos côtés en tant que partenaire solide de votre prévoyance complémentaire.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Stephan Heuberger
Président du Conseil d'AXA Fondation
Prévoyance complémentaire, Winterthur



Stephan Heuberger, Président du Conseil AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur

Portrait de la Fondation

AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur, a été fondée le 23 mai 1969. Elle a pour but la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité des entreprises qui lui sont affiliées. Elle verse exclusivement des prestations dépassant le cadre prescrit par la loi en matière de prévoyance professionnelle obligatoire.



Christian T. Affolter
Gérant



Sandra Chece
Gérante adjointe

Composition du conseil de fondation pour la période 2025 - 2028



Stephan Heuberger (président)
Représentant des employeurs

HRM Systems AG, Winterthur
Membre du Conseil d'administration



Jonas Keller (vice-président)
Représentant des employeurs

Mäder + Baumgartner Treuhand AG,
Neuhausen
Partenaire



Christoph B. Bühler
Représentant des employeurs

böckli bühler partner, Bâle
Avocat



Wolfgang Hofmann
Représentant des salariés

Octapharma AG, Lachen
Group Director Learning &
Development



Michael Raaflaub
Représentant des salariés

Lehrstellennetz, Köniz
Directeur

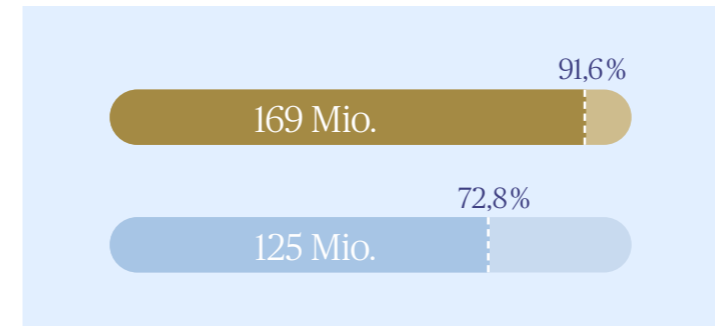
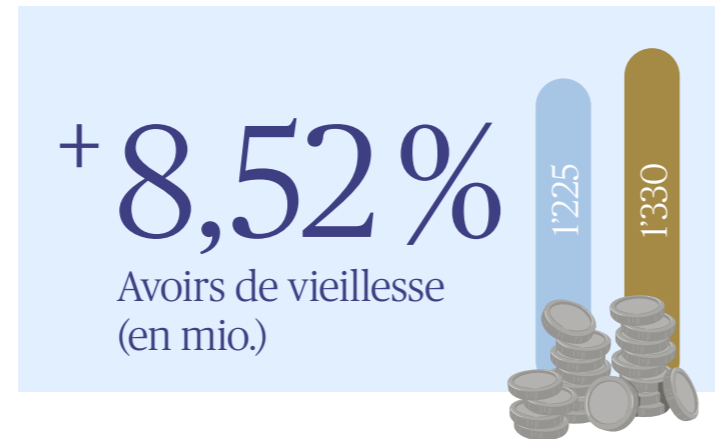
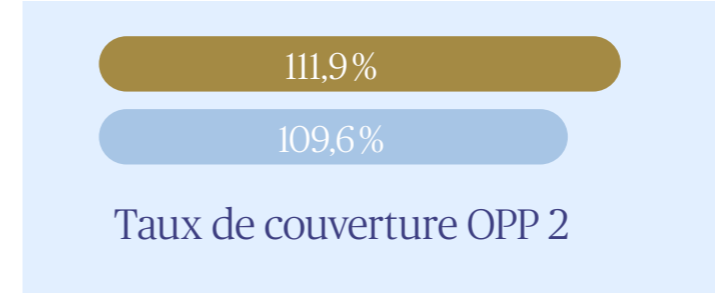
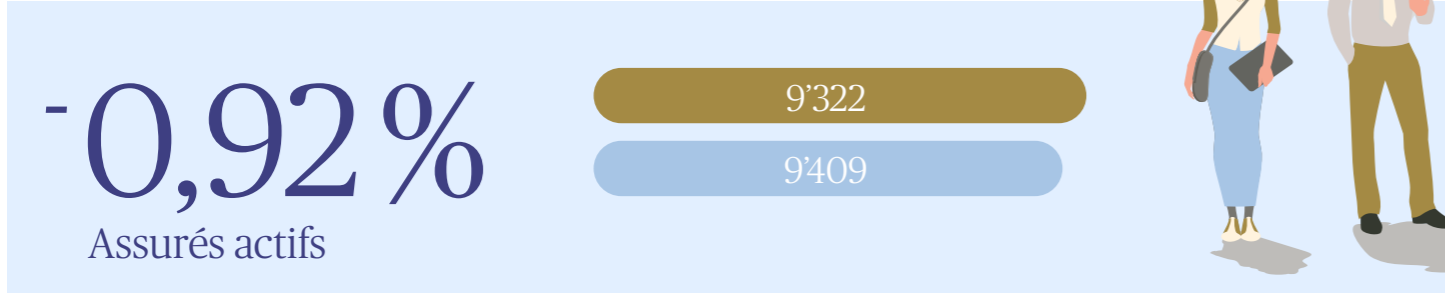


Daniel Wäger
Représentant des salariés

Metrohm AG, Herisau
CFO

Facts & Figures

2024 2025



Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2025	31.12.2024
Actifs			
Placements de la fortune	6.4	1'631'963'817.96	1'483'053'151.30
Créances	7.1.1	443'709.48	6'553'328.81
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	242'303.55	157'125.77
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	7'676'464.93	9'207'933.19
./.. DuCroire		-43'223.00	-42'144.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	894'222.20	926'845.70
Total des actifs		1'641'177'295.12	1'499'856'240.77
Passifs			
Engagements		38'919'231.36	50'481'625.32
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	34'277'716.69	47'575'144.84
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		2'384'511.82	2'230'772.47
Autres dettes	7.2.2	2'257'002.85	675'708.01
Compte de régularisation passif	7.2.3	293'677.80	281'813.80
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	13'996'810.22	15'058'665.67
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		13'996'810.22	15'058'665.67
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'417'294'000.32	1'306'883'170.30
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	1'329'805'610.66	1'225'366'688.14
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4.1	78'573'235.66	67'962'567.16
Provisions techniques	5.5.1	8'915'154.00	13'553'915.00
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	168'842'968.49	125'351'279.90
Fonds libres des caisses de prévoyance	7.2.4	1'830'606.93	1'799'685.78
Fonds libres en début de période		1'799'685.78	1'959'458.58
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		94'103.60	5'531.08
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-63'182.45	-165'303.88
Fonds libres de la Fondation		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits de la Fondation		0.00	0.00
Total des passifs		1'641'177'295.12	1'499'856'240.77

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2025	2024
Cotisations, apports ordinaires et autres		186'381'563.45	171'854'062.20
Cotisations des salariés	7.3.1	40'132'364.00	40'062'513.65
Cotisations des employeurs	7.3.1	71'912'469.75	71'856'139.60
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-2'684'793.45	-2'640'845.00
Apports uniques et rachats		75'150'242.05	60'595'492.52
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	1'871'281.10	1'980'761.43
Prestations d'entrée		65'257'597.43	46'615'383.36
Apports de libre passage		63'032'317.08	46'048'246.63
Apports uniques liés à la reprise de prestations		1'678'003.05	333'678.60
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	94'271.15	15'975.53
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce		453'006.15	217'482.60
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		251'639'160.88	218'469'445.56
Prestations réglementaires		-111'799'954.85	-99'994'279.70
Rentes de vieillesse	7.3.3	-20'296'012.00	-20'401'404.80
Rentes de survivants	7.3.4	-3'273'627.40	-3'115'323.70
Rentes d'invalidité		-1'618'922.70	-1'720'236.05
Autres prestations réglementaires	7.3.5	-588'180.80	0.00
Prestations en capital à la retraite		-76'820'298.10	-68'505'932.25
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-9'202'913.85	-6'251'382.90
Prestations de sortie		-102'889'679.63	-99'636'939.84
Prestations de libre passage en cas de sortie		-96'469'129.65	-92'087'182.45
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-167.55	-10'444.45
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-300'012.10	-161'221.75
Versements anticipés pour EPL/divorce	7.3.6	-5'678'103.28	-6'736'490.29
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-442'267.05	-641'600.90
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-214'689'634.48	-199'631'219.54
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-109'370'517.72	-63'367'892.83
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-46'904'495.65	-27'175'903.04
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-10'610'668.50	-10'929'877.42
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-94'103.60	-5'531.08
Dissolution de provisions techniques		4'638'761.00	7'004'105.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-57'534'426.87	-33'085'758.41
Dissolution des réserves de cotisations des employeurs		1'134'415.90	825'072.12

en CHF	Index de l'annexe	2025	2024
Produits de prestations d'assurance		33'981'014.03	30'599'960.10
Prestations d'assurance	7.3.7	31'501'944.03	29'756'938.10
Parts d'excédent des assurances	5.6	2'479'070.00	843'022.00
Charges d'assurance		-14'904'456.75	-14'902'103.25
Primes de risque		-9'383'254.45	-10'061'280.20
Primes de coûts	7.3.8	-3'811'664.10	-4'050'849.95
Primes uniques aux assurances		-1'678'003.05	-759'587.10
Cotisations au fonds de garantie LPP		-31'535.15	-30'386.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-53'344'434.04	-28'831'809.96
Résultat net des placements	6.9	97'235'085.71	96'276'241.46
Résultat des placements		106'920'318.37	104'759'163.64
Autres produits de capitaux		-181'460.82	-142'027.41
Frais d'administration des placements	6.10.1	-9'431'211.39	-8'263'568.47
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	-72'560.45	-77'326.30
Autres produits		116'694.05	204'144.10
Produits de prestations fournies	7.3.9	109'916.65	107'294.70
Produits divers	7.3.10	6'777.40	96'849.40
Autres frais	7.3.11	-22'734.18	-54'163.96
Frais d'administration	7.3.8	-556'105.40	-358'057.81
Frais d'administration généraux		-454'597.05	-271'750.15
Honoraires de l'organe de révision		-37'719.35	-28'486.15
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-34'792.00	-31'417.20
Émoluments des autorités de surveillance		-28'997.00	-26'404.31
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		43'428'506.14	67'236'353.83
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-43'491'688.59	-67'401'657.71
Excédent des charges		-63'182.45	-165'303.88
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.12	-63'182.45	-165'303.88
Excédent des produits de la Fondation	7.3.13	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 23 mai 1969, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Fondation «Winterthur» pour les assurances du personnel, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur (IDE: CHE-109.743.131 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité dans le domaine excédant le minimum légal. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

Peuvent aussi s'affilier à la Fondation les employeurs avec les membres de leur conseil d'administration.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation n'est pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle verse des cotisations au fonds de garantie LPP. Elle est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH NR672.

1.3 Indication des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2023	2026
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2025	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.10.2021	01.01.2026
Règlement d'organisation de la Commission de prévoyance du personnel	01.01.2023	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance	01.01.2025	01.01.2026
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2023	
Règlement de placement	01.01.2024	01.01.2026
- Annexe 3	01.01.2024	31.12.2025
- Annexes 1, 2, 4, 5 et 6	01.01.2024	01.01.2026
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2025	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2023	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.06.2023	
Règlement relatif à la constitution des provisions	31.12.2023	31.12.2025
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Stephan Heuberger	Président	2025 - 2028	Employeurs
Jonas Keller	Vice-président	2025 - 2028	Employeurs
Christoph Beat Bühler		2025 - 2028	Employeurs
Wolfgang Hofmann		2025 - 2028	Salariés
Michael Raaflaub		2025 - 2028	Salariés
Daniel Wäger		2025 - 2028	Salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié. Les commissions de prévoyance du personnel sont composées de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérant	Christian T. Affolter
Gérante adjointe	Sandra Chece
Société gérante, administration, comptabilité et distribution	AXA Vie SA, Winterthur

Le gérant et la gérante adjointe disposent d'une signature collective à deux.

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS), Zurich (ATIOZ à compter du 01.01.2026)
Préposé à la protection des données	AXA Vie SA, Winterthur

1.6 Employeurs affiliés

(nombre de contrats d'affiliation)	2025	2024	Variation en %
État au 01.01	2'399	2'369	1,27
Entrées	112	133	
Sorties	-91	-103	
État au 31.12	2'420	2'399	0,88

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2025	2024	Variation en %
État au 01.01	9'409	9'014	4,38
Entrées	1'621	1'965	
Sorties	-1'708	-1'570	
État au 31.12	9'322	9'409	-0,92

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2025	Entrées Sorties 2025	Effectif au 31.12.2024
Rentes de vieillesse, y compris rentes en cas de divorce	219	29 -4	194
Rentes d'enfant de retraité	4	1 0	3
Rentes de partenaire	3	0 0	3
État au 31.12	226		200

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2025	Entrées Sorties 2025	Effectif au 31.12.2024
Rentes de vieillesse	869	0 -48	917
Rentes en cas de divorce	3	0 0	3
Rentes d'enfant de retraité	6	0 -1	7
Rentes d'invalidité	118	13 -7	112
Rentes d'enfant d'invalidité	2	0 -1	3
Rentes de partenaire	270	21 -19	268
Rentes d'orphelin	4	3 -1	2
État au 31.12	1'272		1'312

Total des rentes au 31.12 **1'498** **1'512**

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2025	2024
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	4,870%	5,000%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans ¹⁾	4,730%	4,880%
pour les femmes prenant leur retraite à 65 ans	4,870%	5,017%

¹⁾ Relèvement progressif de l'âge de référence des femmes de 64 à 65 ans

AXA Fondation Prévoyance complémentaire adaptera progressivement le taux de conversion à 4,600% de 2025 à 2027 pour les hommes et les femmes à l'âge de 65 ans. Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.6.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères:	cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation:	valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres:	valeur nette d'inventaire au jour de clôture du bilan
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques:	conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur:	calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Dans le cadre du Managed Account, les titres sont désormais évalués sur la base de leur valeur nette d'inventaire au jour de clôture du bilan. L'année précédente, la créance envers l'Administration fiscale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé) était comptabilisée au poste du bilan «Créances» et fait désormais partie de la valeur nette d'inventaire.

5 Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Depuis 2019, la Fondation assume de manière autonome les rentes de vieillesse et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

5.2 Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) découlant du contrat d'assurance collective.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2025 CHF	2024 CHF
État au 01.01	235'583'162.00	245'001'746.00
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-9'675'621.00	-9'418'584.00
État au 31.12	225'907'541.00	235'583'162.00

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse	2025 CHF	2024 CHF
État au 01.01	1'225'366'688.14	1'165'105'026.69
Bonifications de vieillesse	99'483'256.67	99'039'344.15
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement de cotisations d'épargne	1'365'255.48	1'081'928.25
Apports uniques et rachats	75'150'242.05	60'595'492.52
Apports de libre passage	63'032'317.08	46'048'246.63
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	453'006.15	217'482.60
Autres apports ¹⁾	96'957.85	293'427.53
Prestations de libre passage en cas de sortie	-96'469'129.65	-92'087'182.45
Versements anticipés pour EPL/divorce	-5'678'103.28	-6'736'490.29
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-12'666'610.60	-11'788'052.90
Prestations en capital à la retraite	-76'375'044.10	-68'505'932.25
Prestations en capital en cas de décès; autres	-1'487'652.00	-982'360.75
Rémunération des avoirs de vieillesse	57'534'426.87	33'085'758.41
État au 31.12	1'329'805'610.66	1'225'366'688.14

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend principalement des apports provenant de la répartition de fonds libres de caisses de prévoyance et d'autres apports provenant de mutations non spécifiés à d'autres postes.

5.3.2 Rémunération des avoirs de vieillesse

	2025	2024
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,25%	1,25%
Rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse	3,75%	1,75%
Rémunération totale des avoirs de vieillesse	5,00%	3,00%

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

5.6 Parts d'excédent des assurances

En 2025, AXA Vie SA a attribué pour l'année d'assurance 2024 des parts d'excédent de CHF 2'479'070.00 issues du contrat d'assurance collective, dont CHF 1'960'583.00 provenant du processus de risque et CHF 518'487.00 provenant du processus d'épargne. L'année précédente, la Fondation avait reçu des parts d'excédent de CHF 843'022.00 issues du processus d'épargne.

Conformément au règlement relatif à la participation aux excédents, les parts d'excédents ont été attribuées aux fonds de la Fondation.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 23 mai 2025 pour le 31 décembre 2024. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés conformément aux bases techniques LPP 2020 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 1,50%. Les capitaux de prévoyance des futures rentes de conjoint ont été déterminées selon la méthode collective.
- L'utilisation des bases techniques LPP 2020 avec tables de génération est considérée comme appropriée.
- Le taux d'intérêt technique de 1,50% utilisé pour déterminer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques est actuellement considéré comme approprié à long terme.
- Compte tenu de la fortune de prévoyance de CHF 1'432'234'450 et du capital de prévoyance de CHF 1'306'883'170, le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 109,6% au 31 décembre 2024.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont considérées comme suffisantes. Le montant visé de la réserve de fluctuations de valeur fixé par le Conseil de fondation, correspondant à 13% du capital de prévoyance, des provisions techniques, des réserves de cotisations de l'employeur et des fonds libres des caisses de prévoyance, a été considéré comme approprié. La réserve de fluctuation de valeur n'a pas pu être constituée conformément à son objectif.
- Le taux de couverture économique calculé sur la base de la courbe des taux utilisée pour le Test suisse de Solvabilité (SST) et des tables générationnelles LPP 2020 s'élève à 105,6% au 31 décembre 2024.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque faible à moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Toutes les dispositions réglementaires actuarielles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Le contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA inclut la réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité. Le risque de longévité est supporté par la Fondation elle-même. Une provision technique pour composantes de prestations supplémentaires spécifique à chaque caisse de prévoyance est constituée.
- Au 31 décembre 2024, la Fondation offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.8.1 Risques couverts par une réassurance

La Fondation a réassuré les risques actuariels d'invalidité et de décès en grande partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.8.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis 2019, la Fondation sert les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2020 avec tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 1,50% comme l'année précédente. Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation. Celles-ci sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat.

5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

5.9.1 Risques couverts par une réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2025. Le niveau des primes de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité a donc baissé. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Aucune modification

5.10 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	1'641'177'295.12	1'499'856'240.77
./. Engagements	-38'919'231.36	-50'481'625.32
./. Compte de régularisation passif	-293'677.80	-281'813.80
./. Réserves de cotisations des employeurs	-13'996'810.22	-15'058'665.67
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-1'830'606.93	-1'799'685.78
Total des actifs nets à la valeur de marché	1'586'136'968.81	1'432'234'450.20
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'329'805'610.66	1'225'366'688.14
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	78'573'235.66	67'962'567.16
Provisions techniques	8'915'154.00	13'553'915.00
Total du capital de prévoyance actuariel	1'417'294'000.32	1'306'883'170.30
Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2	111,9%	109,6%

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Contrôleur des placements	PPCmetrics SA, Zurich
Conseiller en placement (ad hoc)	c-alm AG, St-Gall

Le Conseil de fondation a confié la gestion de la fortune de la Fondation à AXA Assurances SA et conclu avec cette société un contrat de gestion de fortune correspondant.

Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Conseiller en placement	Nicolas Cadalbert, AXA Assurances SA
Gestionnaire de placement	Matthias Stüssi, AXA Assurances SA

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2 sont respectées.

Gestion des comptes / des dépôts

La tenue des comptes et des dépôts est effectuée par UBS Switzerland AG.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

En vertu du règlement de placement, les extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 peuvent être utilisées. Elles ne l'ont pas été pendant l'exercice sous revue.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation est déterminé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Le Conseil de fondation vérifie périodiquement, ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, l'adéquation de l'objectif et l'ajuste si nécessaire. Le degré de sécurité visé sur une année est de 97,5%.

Comme lors de l'exercice précédent, le Conseil de fondation a fixé le montant cible de cette réserve de fluctuation de valeur à 13% du capital de prévoyance investi de façon autonome des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, des provisions techniques.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur selon bilan	168'842'968.49	125'351'279.90
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	184'248'220.04	172'086'397.83
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-15'405'251.55	-46'735'117.93
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	91,6%	72,8%

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2025		Stratégie		Fourchette	
	CHF	en %	en %	% min.	% max.	
Liquidités/marché monétaire	105'128'163	6,44	1	0	10	
Prêts hypothécaires	77'316'249	4,74	6	3	9	
Obligations en CHF	87'122'789	5,34	9	5	13	
Obligations en monnaies étrangères IG (hedged) ¹⁾	62'600'816	3,84	6	4	8	
Obligations en monnaies étrangères IG Corporate (hedged) ¹⁾	16'001'043	0,98	2	1	3	
Obligations High Yield (hedged)	0	0,00	0	0	2	
Obligations Marchés émergents (hedged)	0	0,00	0	0	2,5	
Actions Suisse	207'628'697	12,72	17	12	22	
Actions Monde ¹⁾	413'747'638	25,35	16,5	12	21	
Actions Global Small & Mid Caps (hedged)	23'462'404	1,44	1,5	1	2	
Actions Marchés émergents	64'829'485	3,97	4	3	5	
Immobilier Suisse	371'184'943	22,74	25	15	35	
Immobilier Étranger (hedged)	58'206'279	3,57	4	0	6	
Private equity (hedged)	79'534'290	4,88	4	0	6	
Alternative Credit (hedged)	44'927'891	2,75	3	0	5	
Infrastructure (hedged)	20'273'131	1,24	1	0	5	
Total des placements	1'631'963'818	100,00				
<i>dont total des actions</i>		43,48	39	28	50	
<i>dont total des placements alternatifs</i>		7,63	7	0	10,5	
<i>dont monnaies étrangères (non couvertes)</i>		20,98	20,5	15	26	
Créances	443'709					
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	242'304					
Créances auprès des employeurs affiliés	7'676'465					
./. Du croire	-43'223					
Compte de régularisation actif	894'222					
Total des actifs	1'641'177'295					

¹⁾ Un nouveau règlement de placement a été édicté au 1er janvier 2026. Lors de ses séances du 15 septembre et du 9 décembre 2025, le Conseil de fondation a chargé les gestionnaires de fortune de mettre en œuvre la stratégie de placement sur la base des nouvelles marges de fluctuation avant la fin 2025.

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

6.4 Présentation des placements par catégorie l'année précédente

Catégorie de placement	31.12.2024		Stratégie		Fourchette	
	CHF	en %	en %	% min.	% max.	
Liquidités/marché monétaire	76'313'785	5,15	1	0	10	
Prêts hypothécaires	90'584'374	6,11	6	3	9	
Obligations en CHF	119'274'592	8,04	9	5	13	
Obligations en monnaies étrangères IG (hedged)	72'239'421	4,87	6	4	8	
Obligations en monnaies étrangères IG Corporate (hedged)	24'238'602	1,63	2	1	3	
Obligations High Yield (hedged)	0	0,00	0	0	2	
Obligations Marchés émergents (hedged)	0	0,00	0	0	2,5	
Actions Suisse	234'624'250	15,82	17	12	22	
Actions Monde	247'993'351	16,72	16,5	12	21	
Actions Global Small & Mid Caps (hedged)	21'365'297	1,44	1,5	1	2	
Actions Marchés émergents	51'299'591	3,46	4	3	5	
Immobilier Suisse	358'731'089	24,20	25	15	35	
Immobilier Étranger (hedged)	51'220'173	3,45	4	0	6	
Private equity (hedged)	72'982'344	4,92	4	0	6	
Alternative Credit (hedged)	49'154'341	3,31	3	0	5	
Infrastructure (hedged)	13'031'941	0,88	1	0	5	
Total des placements	1'483'053'151	100,00				
<i>- dont total des actions</i>		37,44	39	28	50	
<i>- dont total des placements alternatifs</i>		8,24	7	0	10,5	
<i>- dont monnaies étrangères (non couvertes)</i>		20,76	20,5	15	26	
Créances	6'553'329					
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	157'126					
Créances auprès des employeurs affiliés	9'207'933					
./. Du croire	-42'144					
Compte de régularisation actif	926'846					
Total des actifs	1'499'856'241					

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation recourt à des dérivés à des fins de couverture des risques de change. Les opérations à terme sur devises suivantes étaient en cours:

Monnaies des placements en CHF	Valeur de marché en CHF		Augmentation de l'engagement en CHF		Réduction de l'engagement en CHF	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
CHF	631'288	-7'859'667	438'524'984	286'880'463		
Monnaies étrangères en CHF					-437'893'696	-294'740'130
AUD	-116'967	62'727			-3'915'566	-2'918'222
CAD	21'076	2'451			-5'168'737	-4'211'353
CNH	-196'219	-117'627			-6'768'124	-5'627'838
USD	1'077'609	-7'279'133			-263'478'105	-154'595'418
EUR	-354'695	-515'761			-122'880'050	-98'659'473
GBP	-91'588	-179'447			-13'986'266	-12'490'142
HKD	3'040	0			-203'485	0
DKK	2'044	-16'375			-1'440'513	-1'456'778
NOK	926	6'788			-857'857	-876'732
NZD	-1'527	5'400			-186'323	-207'309
JPY	336'930	213'835			-16'190'281	-10'923'917
SEK	-47'972	-34'735			-2'172'822	-2'077'052
SGD	-1'369	-7'790			-645'567	-695'896

Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.6 Actes de nantissement

Aucun

6.7 Engagements de capital ouverts

Volume total en monnaie originale

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
EUR	152'034'277	152'034'277	65'836'089	56'824'429	86'198'188	95'209'848
USD	126'700'000	90'200'000	63'496'784	46'701'633	63'203'216	43'498'367

Portefeuille total converti en CHF

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
CHF	241'839'585	224'415'908	111'563'043	95'648'593	130'276'542	128'767'315

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements	2025 CHF	2024 CHF
Résultat des placements	106'920'318.37	104'759'163.64
Distributions de revenus et autres revenus	8'868'301.01	25'909'811.57
Résultat des gains et pertes réalisés	13'475'807.94	14'676'110.20
Résultat de l'évaluation	84'595'929.68	63'992'568.08
Intérêts sur participations	-32'453.08	0.00
Intérêts sur liquidités (net)	12'732.82	180'673.79
Autres produits de capitaux	-181'460.82	-142'027.41
Intérêts sur les avoirs/engagements auprès d'AXA Vie SA	-1.55	1.55
Intérêts encaissés sur les créances auprès des employeurs	96'335.45	108'282.60
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-277'794.72	-250'311.56
Frais d'administration des placements	-9'431'211.39	-8'263'568.47
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-72'560.45	-77'326.30
Total	97'235'085.71	96'276'241.46

Performance des placements	2025	
	TWR total en %	Contribution en %
Liquidités/marché monétaire hors liquidités opérationnelles	-0,25	0,02
Obligations en CHF	-0,01	0,01
Obligations en monnaies étrangères IG (hedged)	-5,01	-0,29
Obligations en monnaies étrangères IG Corporate (hedged)	-3,54	-0,06
Prêts hypothécaires	0,39	0,04
Actions Suisse	17,60	2,77
Actions Monde	6,39	1,24
Actions Marchés émergents	17,37	0,69
Actions Global Small & Mid Caps (hedged)	6,73	0,10
Immobilier Suisse	5,32	1,27
Immobilier Étranger (hedged)	1,82	0,08
Private equity (hedged)	2,26	0,11
Placements alternatifs (hedged)	-3,04	-0,06
Infrastructure (hedged)	-1,38	0,01
Performance, total intermédiaire		5,93
Droits et taxes		0,00
Autre effet		-0,04
Effet FX Hedge Overlay, net		1,04
Performance des placements		6,93

La performance est déterminée selon la méthode de calcul «time-weighted rate of return» (TWR).

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais d'administration des placements	2025	2024
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER) ¹⁾	5'971'512.73	6'674'216.98
Frais de transaction et impôts	68'023.26	57'325.93
Droits de garde d'UBS Switzerland AG	16'985.90	16'429.90
Honoraires de gestion de fortune d'AXA Assurances SA ¹⁾	3'344'862.41	1'480'234.39
Honoraires pour conseil indépendant en placements	47'879.25	45'766.85
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-18'052.16	-10'405.58
Total	9'431'211.39	8'263'568.47

¹⁾ Jusqu'au 30 juin 2024, les honoraires de gestion de fortune d'AXA Assurances SA faisaient partie des frais TER du fonds à investisseur unique. Par la suite, ils étaient facturés séparément.

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Total des placements	1'631'963'818	1'483'053'151
Total des placements transparents	1'631'963'818	1'483'053'151
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,58%	0,56%
Taux de transparence en matière de frais	100,00%	100,00%

Placements collectifs non transparents

Aucun

6.10.2 Remboursements/rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune.

6.10.3 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	7'676'464.93	9'207'933.19
./. Ducroire	-43'223.00	-42'144.00
État au 31.12	7'633'241.93	9'165'789.19

Au 31 mars 2026, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à CHF 666'418.83 (année précédente: CHF 1'450'270.25).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4,00%, comme l'année précédente.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs	2025	2024
	CHF	CHF
État au 01.01	15'058'665.67	15'806'411.49
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	1'871'281.10	1'980'761.43
Prélèvement pour le financement de cotisations	-2'684'793.45	-2'640'845.00
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-300'012.10	-161'221.75
Dissolution en faveur des fonds libres	-20'891.45	-3'766.80
Rémunération ¹⁾	72'560.45	77'326.30
État au 31.12	13'996'810.22	15'058'665.67

¹⁾ En 2025, les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées au taux de 0,50%, comme l'année précédente.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent essentiellement à ce poste les créances envers des personnes assurées.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les soldes des comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des cotisations acquises, mais pas encore décomptées, ainsi que des rentes versées d'avance.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance, des capitaux de prévoyance qui n'ont pas encore été versés ainsi que des prestations de libre passage reçues, mais non encore intégrées.

7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond principalement à des honoraires de gestion de fortune ainsi qu'à des engagements envers des bénéficiaires de rente, des tiers et le fonds de garantie LPP.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités.

7.2.4 Fonds libres des caisses de prévoyance	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance ¹⁾	1'564'345.28	1'595'233.18
Réserves de financement des caisses de prévoyance dans le cadre de solutions de regroupements	266'261.65	204'452.60
État au 31.12	1'830'606.93	1'799'685.78

¹⁾ En 2025, les fonds libres des caisses de prévoyance ont été rémunérés au taux de 0,50%, comme l'année précédente.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2025	2024
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	99'483'256.67	99'039'344.15
Cotisations de risque	9'278'050.63	9'634'391.65
Cotisations de frais	3'292'909.55	3'259'859.00
Cotisations au fonds de garantie LPP	37'668.20	35'935.95
Total	112'091'885.05	111'969'530.75
dont cotisations des salariés	40'132'364.00	40'062'513.65
dont cotisations des employeurs	71'912'469.75	71'856'139.60
dont cotisations provenant des fonds libres de caisses de prévoyance	47'051.30	50'877.50

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	2025	2024
	CHF	CHF
Fonds libres	94'271.15	15'975.53
Total	94'271.15	15'975.53

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	2025	2024
	CHF	CHF
Fonds libres	167.55	10'444.45
Total	167.55	10'444.45

7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2025	2024
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	3'833'216.35	3'118'803.00
Rentes réassurées selon les principes actuariels	16'462'795.65	17'282'601.80
Total	20'296'012.00	20'401'404.80

7.3.4 Rentes de survivants versées

	2025	2024
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	18'991.80	18'991.80
Rentes réassurées selon les principes actuariels	3'254'635.60	3'096'331.90
Total	3'273'627.40	3'115'323.70

7.3.5 Autres prestations réglementaires

Avec le modèle de participation aux rentes introduit au 1^{er} janvier 2025 dans un souci d'équité intergénérationnelle, les bénéficiaires de rente tirent, eux aussi, profit de la performance et de la stabilité financière de la Fondation.

7.3.6 Versements anticipés EPL/divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2025	2024
Nombre	18	22
Montant total en CHF	3'040'511.00	2'534'120.45

Mises en gage pour la propriété du logement	2025	2024
Nombre	4	7

Versements à la suite de divorces	2025	2024
Nombre	7	9
Montant total en CHF	2'637'592.28	4'202'369.84

7.3.7 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement des cotisations d'épargne et des primes ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats reçues par AXA Vie SA.

7.3.8 Primes de coûts/frais d'administration

Primes de coûts	2025	2024
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	2'191'899.94	2'306'942.59
Frais de marketing et de publicité	40'928.00	52'122.27
Indemnités au titre des frais de distribution et de conclusion	1'578'836.16	1'691'785.09
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>794'129.80</i>	<i>779'192.80</i>
<i>dont indemnités au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>784'706.36</i>	<i>912'592.29</i>
Total	3'811'664.10	4'050'849.95

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées au cours de l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance ainsi que, jusqu'à l'expiration du contrat de gérance au 31 décembre 2024, au titre des frais d'administration et de distribution conformément au contrat de gérance.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)	2025	2024
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	400.00	200.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	8'700.00	11'100.00
Frais d'encaissement	16'198.60	14'004.00
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	66'950.00	58'750.65
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	0.00	450.00
Frais d'annonce	4'650.00	9'750.00
Coûts pour des services spéciaux	20'943.85	19'250.00
Total	117'842.45	113'504.65

Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation)	2025	2024
	CHF	CHF
Rémunération des membres du Conseil de fondation	141'322.60	123'281.45
Frais de formation des membres du Conseil de fondation	4'610.00	5'684.95
Frais afférents à la gestion des bénéficiaires de rentes autonomes	32'400.00	28'800.00
Honoraires de l'organe de révision	37'719.35	28'486.15
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	34'792.00	31'223.35
Frais liés à la surveillance directe	28'997.00	26'197.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	0.00	207.31
Frais de gérance ¹⁾	145'935.00	0.00
Frais liés à l'activité du délégué à la protection des données ¹⁾	11'999.20	0.00
Coûts pour autres dépenses	487.80	672.95
Total	438'262.95	244'553.16

Total des frais d'administration **556'105.40** **358'057.81**

¹⁾ Les années précédentes, ces frais faisaient partie des primes de coûts.

7.3.9 Produits de prestations fournies

Des cotisations aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion sont prélevées en vue de couvrir les dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL, résiliations de contrats).

7.3.10 Produits divers

Ce poste comprend principalement des contributions aux coûts au titre des frais de poursuite officiels.

7.3.11 Autres frais

Il s'agit principalement de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune ainsi que de pertes sur débiteurs.

7.3.12 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

L'excédent des charges résulte principalement de la répartition des fonds libres en faveur des personnes assurées.

7.3.13 Excédent des produits de la Fondation

	2025	2024
	CHF	CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-57'534'426.87	-33'085'758.41
Dissolution de provisions techniques de la Fondation (net)	4'645'891.00	6'879'140.00
Rentes versées de manière autonome et variation du capital de prévoyance de bénéficiaires de rentes (net)	-1'796'266.05	-2'279'619.32
Autres prestations réglementaires (participation aux rentes)	-588'180.80	0.00
Parts d'excédent des assurances	2'479'070.00	843'022.00
Charge d'assurance financée par la Fondation	-476'533.65	-1'079'737.70
Résultat net des placements de la fortune	97'489'106.98	96'495'595.17
Autres produits de capitaux	-181'459.27	-142'028.96
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-72'560.45	-77'326.30
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	-7'895.20	-8'156.15
Pertes sur débiteurs	-7'562.68	-5'498.85
Constitution du ducroire	-1'079.00	-30'384.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-438'262.95	-244'553.16
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-13'545.00	-13'545.00
Produit ultérieur de la transformation 2019	0.00	40'125.00
Autres produits et charges (net)	-4'607.47	110'383.39
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	43'491'688.59	67'401'657.71
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-43'491'688.59	-67'401'657.71
Excédent des produits de la Fondation	0.00	0.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Autres informations relatives à la situation financière**9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

La Fondation ne présente aucun découvert.

9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance.

9.3 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2025, une procédure juridique était en cours en relation avec des droits à des prestations. Elle est menée en collaboration avec AXA Vie SA.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur, Winterthour

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (page 11 à 39) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur, Winterthour

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation sur l'audit
des comptes annuels

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG



Eric Funk
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Carole Gehrler
Expert-réviseur agréée

Zurich, 10 juin 2026

Rapport de développement durable

La durabilité dans la gestion de fortune

Approche intégrale de la durabilité



La durabilité fait partie intégrante de la gestion des capitaux de prévoyance, et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) sont pris en compte dans les décisions de placement. Des mesures sont prises tout au long du processus d'investissement pour mettre en œuvre des principes de durabilité. Celles-ci influencent à la fois la conception du portefeuille et le rôle actif en tant qu'investisseur. Des équipes spécialisées analysent en permanence les questions de durabilité, évaluent les risques et les opportunités et mettent en œuvre des mesures ciblées pour aller plus loin.

Transparence grâce au reporting



Un rapport annuel décrit les activités en matière de durabilité de façon transparente. Il est établi conformément à des normes reconnues telles que les recommandations de l'ASIP. Ce rapport fournit des informations intéressantes sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et présente des chiffres-clés pour différentes classes d'actifs.

Illustration: aperçu des mesures ESG dans le processus d'investissement

Construction du portefeuille

	Exclusion
	Best in class

Influence active

	Droit de vote
	Engagement

Source: propre illustration d'AXA Suisse Asset Management

Actions et obligations

Mise en œuvre

Les fonds de prévoyance d'AXA recourent aux titres cotés tels que les actions et les obligations. Ces placements collectifs largement diversifiés permettent de reproduire de manière efficace et transparente les différentes classes d'actifs dans le segment liquide.

Construction du portefeuille: exclusions

Nous utilisons une liste d'exclusion («AXA Switzerland Exclusion List») lors de la construction du portefeuille. Son but est d'écarter des entreprises en fonction de certains critères éthiques, sociaux ou environnementaux. Cette approche stricte va au-delà des normes usuelles telles que SVVK-ASIR et réduit l'intensité carbone des portefeuilles par rapport au benchmark.

Construction du portefeuille: approche «best in class»

En ce qui concerne l'univers de placement, nous optons pour des instruments convaincants tant du point de vue financier que du point de vue durable. Dans le segment des obligations, l'équipe RI (Responsible Investment) tient compte des données quantitatives externes ainsi que de ses propres analyses. Lorsqu'elles remplissent des exigences claires, les Green Bonds ou obligations vertes se voient attribuer un score ESG élevé, ce qui les rend plus intéressantes quand elles sont ajoutées à un portefeuille.

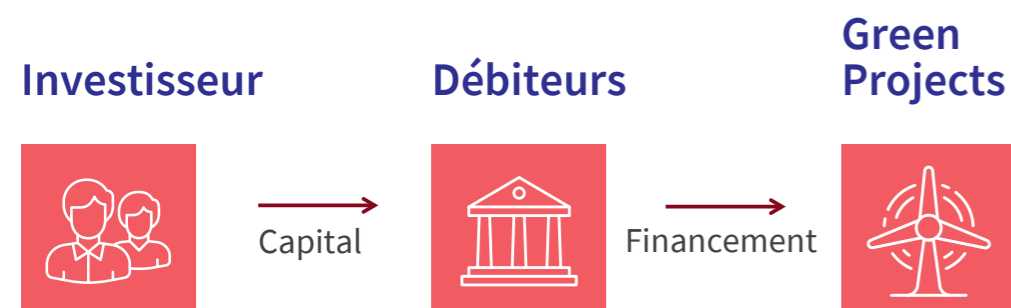
Influence active: droits de vote

S'agissant des actions cotées, nous exerçons nos droits de vote afin d'intégrer de manière objective les préoccupations de la gestion d'entreprise et les thèmes ESG dans le processus décisionnel. Les directives de vote sont accessibles au public et couvrent les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Influence active: engagement

Outre l'exercice des droits de vote, nous misons sur un dialogue actif pour faire avancer des thèmes tels que le changement climatique, les droits de l'homme et l'éthique. Pour ce faire, nous dialoguons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et collaborons avec des organisations ou des autorités de régulation. Le Groupe AXA et AXA Suisse ont adhéré à différentes initiatives telles que Climate Action 100+ ou Swiss Sustainable Finance.

Illustration: comment fonctionnent les obligations vertes?



Source: propre illustration d'AXA Suisse Asset Management

Étude de cas: Green Bonds

Obligations vertes: de quoi s'agit-il?

Les obligations vertes sont des instruments à revenu fixe servant à financer des projets ayant un impact positif sur le climat et l'environnement. Un exemple concret est l'emprunt de BKW AG¹ d'une valeur nominale de CHF 200 millions et s'étalant jusqu'en 2034. Avec cette obligation verte, BKW refinance une partie des investissements dans la centrale hydraulique d'Augand, dans deux parcs éoliens en Italie et trois parcs éoliens en Suède.

Centrale hydraulique d'Augand²

La centrale hydraulique d'Augand produit environ 35 gigawattheures d'électricité renouvelable par an et alimente environ 7700 ménages de quatre personnes. Le volet écologique du projet comportait notamment la construction d'une passe à poissons et la revitalisation de la Kander sur environ 450 mètres en vue de reconstituer un habitat proche de la nature.

¹ Source: SIX Group (special flag «Green Bond»)

² Source: site Internet de BKW («Inauguration de la centrale hydraulique d'Augand»)

Centrale hydraulique d'Augand (Suisse)



Source: site Web de BKW («Inauguration de la centrale hydraulique d'Augand»), consulté le 16 janvier 2026
<https://www.bkw.ch/de/ueber-uns/aktuell/medien/medienmitteilungen/einweihung-wasserkraftwerk-augand>

Immobilier Suisse

Mise en œuvre

Le fonds AXA Real Estate Fund Switzerland investit dans 187 biens immobiliers de qualité dans toute la Suisse. Il vise une large diversification ainsi qu'une progression stable de la valeur et une distribution régulière.

Stratégie de durabilité

AXA Real Estate Fund Switzerland s'est doté d'une stratégie de durabilité clairement définie, qui est ancrée dans le contrat de fonds. Priorité est donnée à l'intégration des critères ESG et à la réduction des émissions de CO₂, de façon à atteindre l'objectif déclaré de zéro émission nette à l'horizon 2050 au plus tard (approche axée sur le souci du climat).

Progrès dans le domaine de la durabilité

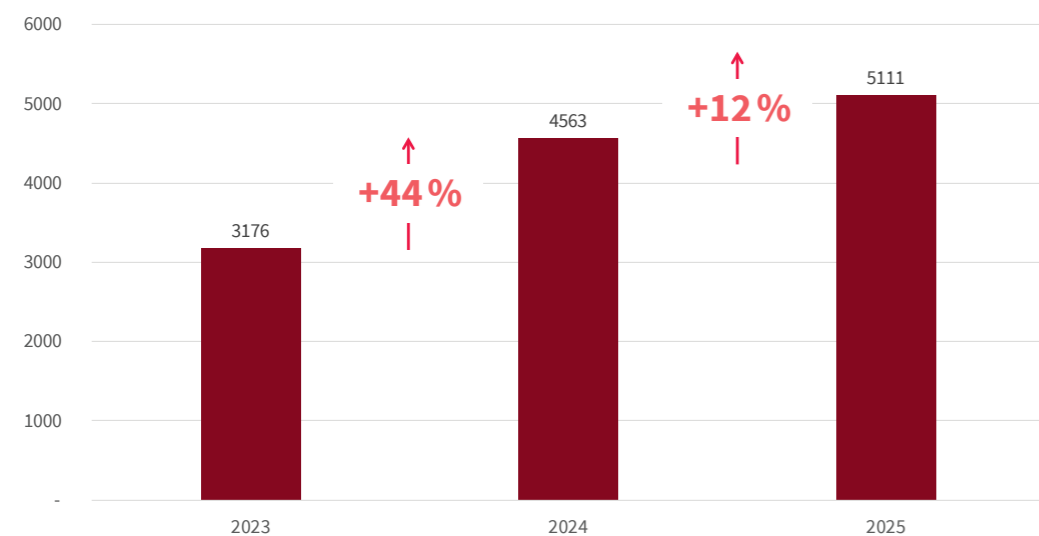
Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, nous avons poursuivi l'optimisation de la couverture des données des indices environnementaux au cours de l'exercice 2024-2025. L'amélioration de la couverture des données facilite l'identification des inefficacités énergétiques et la mise en œuvre stratégique des mesures d'optimisation. Dans ce contexte, la direction du fonds privilégie systématiquement les énergies renouvelables pour les systèmes de chauffage et encourage continuellement le remplacement des systèmes conventionnels à énergie fossile lors des rénovations et des nouveaux projets de construction.

Dans neuf immeubles du portefeuille, les systèmes de chauffage à énergie fossile ont été convertis aux énergies renouvelables. Des mesures d'assainissement et d'optimisation de l'exploitation ont été mises en œuvre dans plusieurs immeubles, et des installations photovoltaïques ont été installées dans trois d'entre eux. Par ailleurs, des projets de promotion de la biodiversité ont été lancés aux abords de quatorze immeubles.

Évaluation GRESB

En 2024, AXA Real Estate Fund Switzerland a de nouveau participé à l'enquête du comparateur Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), le premier système d'évaluation des performances de durabilité dans le domaine ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Obtenant 89 points dans la catégorie «Standing Investment», le fonds a de nouveau progressé par rapport à l'année précédente (88 points) et a obtenu un excellent résultat de quatre étoiles, ce qui souligne les efforts de la direction du fonds en matière de durabilité.

Illustration: puissance photovoltaïque installée (puissance en kWp)



Source: AXA Real Estate Fund Switzerland: rapport annuel révisé au 30 septembre 2025

Étude de cas: installations photovoltaïques

872 panneaux solaires sur les toits de l'immeuble Feldmatt 1-13 à Ebikon

Une installation photovoltaïque d'une puissance de 370 kWp a été posée en 2024 sur les toits de l'immeuble Feldmatt 1-13 à Ebikon. Les 872 modules produisent environ 256 000 kWh d'électricité solaire par an, ce qui correspond à peu près aux besoins annuels en électricité d'environ 117 ménages de deux personnes en Suisse. Grâce au regroupement de consommation propre, les locataires utilisent désormais une électricité solaire autoproduite, dont le prix est nettement plus avantageux que celui de l'électricité du réseau.

Cet immeuble sert d'exemple pour seize autres bâtiments qui ont été équipés de panneaux solaires dans le cadre du déploiement du photovoltaïque en cours depuis 2021, et qui produisent au total quelque 5111 kWp de puissance. Le projet contribue ainsi de manière significative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le portefeuille d'investissement du fonds et soutient l'objectif national consistant à rendre l'approvisionnement énergétique plus durable et plus respectueux de l'environnement.

Feldmatt 1-13 à Ebikon (Suisse)



Source: AXA Real Estate Fund Switzerland: rapport annuel révisé au 30 septembre 2025

Immobilier Monde

Mise en œuvre

Le fonds AXA Vorsorge Global Real Estate investit dans plus de 2000 immeubles dans le monde entier. Il permet aux investisseurs d'accéder à un portefeuille Core largement diversifié sur les principaux marchés mondiaux.

Approche de durabilité

La gestion des immeubles tient compte de mesures ESG tout au long de leur cycle de vie, de l'étude et la construction d'immeubles neufs à la démolition ou à la cession, en passant par l'assainissement et la modification d'objets existants. Outre les thèmes écologiques tels que la conversion aux énergies renouvelables, l'accent est mis sur les aspects sociaux et les exigences réglementaires.

Évaluation GRESB

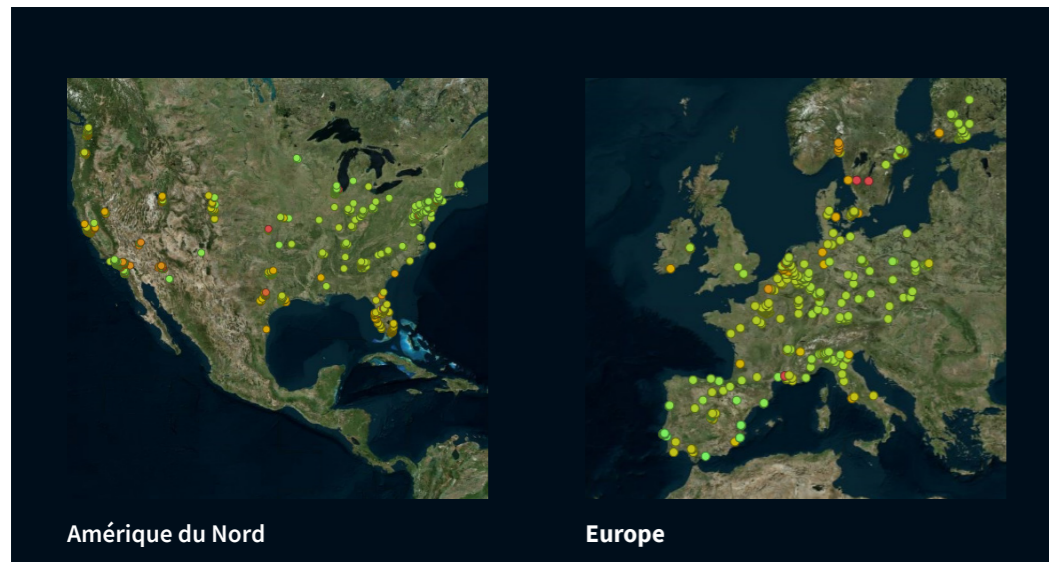
En 2025, le fonds a participé à l'évaluation indépendante GRESB, obtenant quatre étoiles et une note globale de 87 points. Le fonds se situe ainsi nettement au-dessus de la moyenne de 81 dans sa catégorie.

Risques climatiques

Les risques naturels et climatiques prennent de plus en plus d'importance pour l'immobilier, car les événements météorologiques extrêmes peuvent avoir des répercussions considérables sur la valeur et l'exploitation des immeubles.

Au cours de l'exercice sous revue, le fonds AXA Vorsorge Global Real Estate a élargi l'éventail de ses indicateurs ESG et commencé à saisir de manière systématique les risques climatiques physiques de tous les bâtiments. Dans l'ensemble, la valeur de risque physique du fonds est inférieure à la moyenne mondiale (base de données et méthodologie S&P-Trucost). Le risque d'incendies de forêt et d'inondations côtières, en particulier, est nettement plus faible.

Illustration: Risques climatiques du fonds AXA Vorsorge Global Real Estate (extraits)



Source: UBS Asset Management, Multi-Managers Real Estate

Étude de cas: MidWest Logistics Hub

Complexe immobilier

MidWest Logistics Hub est une zone industrielle de 476 000 m² située à Truganina, une banlieue de premier ordre de Melbourne, en Australie. Le complexe immobilier a été achevé en 2024. Il comprend onze entrepôts innovants loués par des clients de renom tels que Bridgestone, Coles et Uniqlo.

Construction durable

La durabilité a joué un rôle central dans la construction. Des matériaux régionaux ont été utilisés, tels que le bois de pin pour le café et les patios ainsi que l'«asphalte vert»¹ pour les places de stationnement. Le complexe est complété par des installations photovoltaïques et un système de récupération des eaux de pluie.

¹ «Asphalte vert»: contient de l'asphalte recyclé.

MidWest Logistics Hub (Australie)



Source: UBS Asset Management, Multi-Managers Real Estate

Infrastructures

Mise en œuvre

Le fonds AXA Vorsorge Private Infrastructure se concentre sur des investissements Core Plus dans des projets d'infrastructure offrant un cash-flow stable et prévisible. Le fonds investit dans des entreprises privées opérant dans des pays de l'OCDE.

Construction de portefeuille

Les investissements dans les infrastructures concernent généralement des secteurs tels que l'énergie, les services publics, les transports et les télécommunications. Les entreprises de ces secteurs fournissent des services de base indispensables à la vie quotidienne. Dans le même temps, les investissements dans les infrastructures offrent un fort potentiel pour faire avancer les thèmes ESG et contribuer durablement à la transformation de l'économie. Le fonds AXA Vorsorge Private Infrastructure investit par exemple dans des installations pour les transports de sauvetage, des parcs solaires et éoliens destinés à la décarbonation ainsi que des centres de calcul au service de la digitalisation.

Influence active

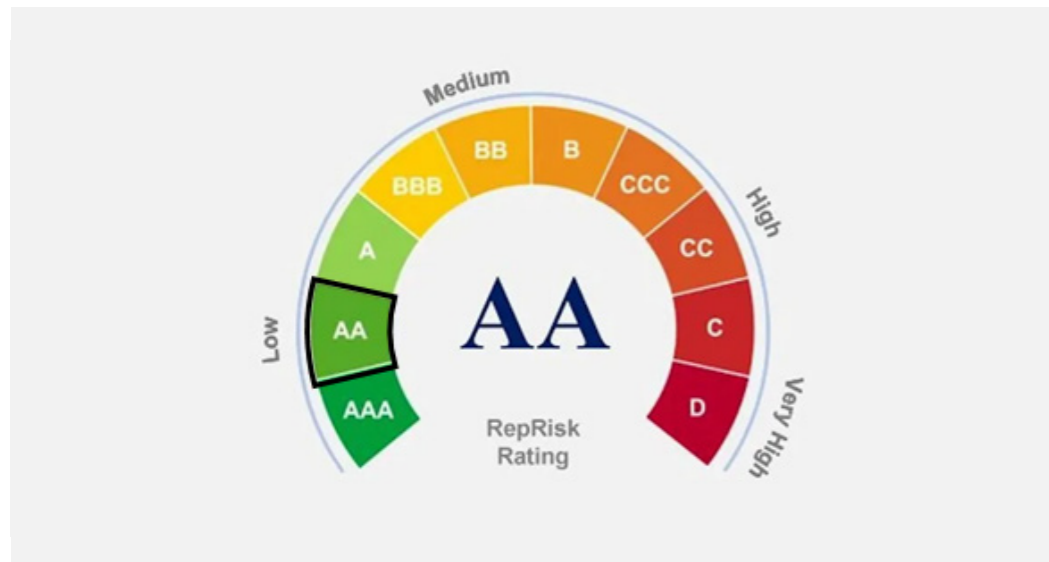
En règle générale, les placements sur les marchés privés tels que les infrastructures permettent généralement aux investisseurs d'obtenir des taux de partici-

pation plus élevés que ceux des entreprises cotées. Cela permet d'influer activement sur les stratégies et les pratiques des entreprises. En effet, des mesures durables peuvent être mises en œuvre de manière ciblée, en étroite collaboration avec les entreprises du portefeuille.

RepRisk

Dans le cadre de la due diligence, RepRisk utilise les données ESG de certains investissements et de la surveillance continue du portefeuille. RepRisk est une entreprise de data science basée à Zurich et spécialisée dans les risques ESG et liés à la conduite des entreprises. L'approche basée sur les données permet d'identifier systématiquement les incidents liés aux critères ESG et d'en tenir compte dans l'évaluation des placements. Le fonds est noté AA par RepRisk et englobe quelque 180 actifs dans une trentaine de pays.

Illustration: Score RepRisk du fonds AXA Vorsorge Private Infrastructure



Source: propre illustration d'AXA Suisse Asset Management

Étude de cas: Maincubes

Entreprises

Maincubes exploite des centres de données ultra-modernes à Francfort, Berlin et Amsterdam. En juin 2025, la plate-forme disposait d'une capacité d'environ 300 MW en exploitation ou en développement. Les installations fournissent une infrastructure sécurisée et fiable pour les fournisseurs de cloud, les entreprises et les institutions publiques. Les autorités fédérales allemandes comptent au nombre de ses clients de longue date, ce qui souligne le respect d'exigences réglementaires et ESG strictes.

Durabilité

L'entreprise opère dans un secteur à forte intensité énergétique, mais exploite toutes ses installations depuis plusieurs années avec de l'électricité 100% renouvelable. L'installation berlinoise BER01 utilise entre autres le refroidissement adiabatique, des installations photovoltaïques sur le toit et des systèmes de récupération de la chaleur pour alimenter les immeubles résidentiels voisins. En outre, Maincubes répond à des exigences réglementaires strictes et possède plusieurs certifications reconnues.

Maincubes (Allemagne)



Source: Site Web Maincubes («Pioneering progress: Maincubes Publishes 2024 Sustainability Report»), consulté le 16 janvier 2026
<https://www.maincubes.com/en/maincubes-releases-2024-sustainability-report/>

Private debt

Mise en œuvre

Le fonds AXA Vorsorge Private Debt donne accès à un portefeuille diversifié de plus de 1000 prêts non cotés à de petites et moyennes entreprises implantées en Amérique du Nord et en Europe.

Construction de portefeuille

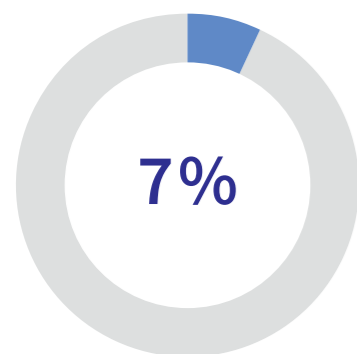
Avec le fonds AXA Vorsorge Private Debt, les aspects de durabilité sont pris en compte dans l'ensemble du processus de placement. Outre l'exclusion de certains investissements, il finance des entreprises dont le modèle économique contribue à la lutte contre le changement climatique ou à la promotion des droits de l'homme. Le financement du Nordic Climate Group en est un exemple concret: il s'agit d'un investissement économiquement attrayant qui contribue à la fois à réduire les risques climatiques et à promouvoir une création de valeur durable.

Influence active

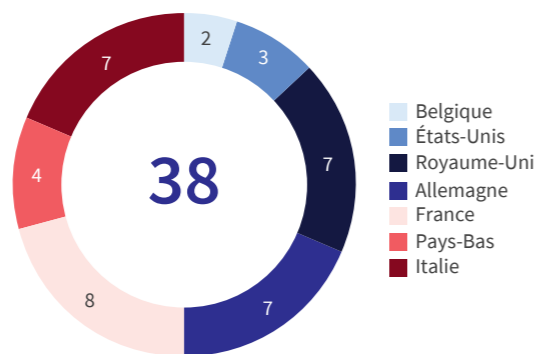
Parallèlement aux obligations vertes, les Sustainability Linked Lending (SLL) gagnent en importance. Les conditions de financement sont liées à des objectifs de durabilité clairement définis, que l'organisme prêteur et l'emprunteur conviennent de manière contraignante (p. ex. réduction des émissions de CO₂ de 25% par rapport à l'année précédente). Alors que les obligations vertes mettent l'accent sur l'utilisation des fonds, les SLL se concentrent sur les emprunteurs et sur l'amélioration continue de leur performance ESG. Si les objectifs fixés sont atteints, les emprunteurs bénéficient d'intérêts réduits. Le fonds AXA Vorsorge Private Debt recourt aussi au SLL. Actuellement, 38 emprunteurs présentant une telle structure sont représentés dans le portefeuille, pour un total de plus de 500 débiteurs. Sur la plan géographique, l'accent est mis sur l'Europe. Les SLL représentent actuellement environ 7% de la valeur de marché du portefeuille, ce qui en fait une part relativement faible.

Illustration: Sustainability Linked Lending (SLL)

Part SLL mesurée en fonction de la valeur de marché du portefeuille



Nombre de débiteurs et répartition régionale



Source: StepStone Group
Remarque: Seuls les emprunteurs classés dans des portefeuilles SMA sont pris en compte dans la base de données analysée.

Étude de cas: Nordic Climate Group

Nordic Climate Group (emprunteur)

Le Nordic Climate Group (NCG) fournit des services et des installations pour des systèmes de refroidissement et de chauffage à haut rendement énergétique en Scandinavie et aux Pays-Bas. L'entreprise entend aider sa clientèle à réduire son empreinte climatique, notamment grâce à une efficacité énergétique accrue et à l'utilisation de réfrigérants climatiquement neutres. Fondé en 2021, le groupe comprend plus de 100 succursales locales et emploie quelque 2000 personnes.

Finnmark Hospital (Client)

Un exemple concret d'application est l'hôpital Finnmark à Hammerfest (Norvège). Cet hôpital poursuit des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de climat. À cette fin, une nouvelle centrale énergétique exploitant les ressources naturelles a été créée. Ainsi, l'eau de mer est utilisée pour le refroidissement et la chaleur résiduelle de l'installation est réinjectée dans le système énergétique.

Finnmark Hospital à Hammerfest (Norvège)



Source: Site Web du Finnmark Hospital («Se åpningen av nye Hammerfest sykehus – Finnmarkssykehuset HF»), consulté le 16 janvier 2026
<https://www.finnmarkssykehuset.no/nyheter/offisiell-apning-av-nye-hammerfest-sykehus--14.-januar-2025>

Chiffres-clés ESG

Tableau 1: Exercice des droits de vote – actions cotées

Chiffres-clés	Portefeuille
Pourcentage des entreprises où le droit de vote a été exercé, selon le capital investi – Suisse	100,0%
Pourcentage des entreprises où le droit de vote a été exercé, selon le capital investi – Étranger	86,1%
Pourcentage des points à l'ordre du jour (de la liste totale) pour lesquels un vote a été exprimé – Suisse	94,5%
Pourcentage des points à l'ordre du jour (de la liste totale) pour lesquels un vote a été exprimé – Étranger	95,4%
Pourcentage d'approbation des propositions du Conseil d'administration - Suisse	81,7%
Pourcentage d'approbation des propositions du Conseil d'administration - Étranger	86,8%
Exercice du droit de vote (100%) dont: approbations	85,3%
Exercice du droit de vote (100%) dont: refus	14,5%
Exercice du droit de vote (100%) dont: abstentions	0,3%
Pourcentage de votes d'approbation concernant des questions climatiques	51,9%

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été calculés sur la base des données brutes fournies par UBS Asset Management concernant les votes par procuration. Ils concernent les modules d'actions cotées (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 45%).

Tableau 2: Les aspects ESG influencent la composition du portefeuille d'actions et d'obligations liquides

Chiffres-clés	Portefeuille		Stratégie	
	COV	KPI	COV	KPI
Actions et obligations d'entreprise				
Intensité carbone scopes 1 et 2 (tCO ₂ e par mio. du chiffre d'affaires en CHF)	92%	94,9	88%	122,4
Empreinte carbone scopes 1 et 2 (tCO ₂ e par mio. de capital investi en CHF)	98%	36,7	98%	47,8
Pourcentage d'entreprises avec activités liées au charbon (revenus > 0%)	99%	0,8%	99%	0,8%
Pourcentage d'entreprises avec activités liées à d'autres combustibles fossiles (revenus > 0%)	99%	6,6%	99%	6,3%
Pourcentage d'entreprises visant l'objectif de zéro émission nette	99%	33,5%	99%	33,7%
Score ESG MSCI	92%	7,2	87%	7,4

Chiffres-clés	Portefeuille		Stratégie	
	COV	KPI	COV	KPI
Emprunts d'État				
Intensité carbone scope 1 (tCO ₂ e par mio. du PIB en CHF)	79%	208,2	77%	197,4
Chiffres-clés				
Emprunts d'État				
Volume de placements en «Green Bonds» (en mio. CHF)	n.d.	11,2	n.d.	n.d.

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été calculés en collaboration avec un fournisseur d'informations externe. Le volume des «Green Bonds» a été déterminé sur la base des données de Bloomberg. Les chiffres-clés concernent les modules d'actions et d'obligations cotées (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 56%).
Légende: COV: couverture et Coverage/Transparency, KPI: Chiffres-clés

Tableau 3: Chiffres-clés relatifs aux immeubles en Suisse

Chiffres-clés	Portefeuille
Intensité énergétique scopes 1 et 2 (kWh/m ² SRE)	91,3
Intensité carbone scopes 1 et 2 (kg CO ₂ e/m ² SRE)	12,6
Pourcentage d'énergies renouvelables (% de la consommation d'énergie)	30,1%
Score GRESB – Standing Investment Benchmark (0 – 100)	89,4

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été obtenus directement auprès des gestionnaires de fortune mandatés, puis agrégés en fonction de la pondération de l'investissement. La durée de la période de leur recensement peut varier si plusieurs gestionnaires de fortune sont impliqués. Ces indicateurs se fondent sur le questionnaire de Swiss Sustainable Finance («Standard ESG-Questionnaire for Direct Real Estate Vehicles»). Leur couverture est de 91% dans le cas des scopes 1 et 2. Les chiffres-clés concernent la catégorie de placement «Immeubles en Suisse» (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 24%).

Tableau 4: Chiffres-clés relatifs aux immeubles à l'étranger

Chiffres-clés	Portefeuille
Intensité énergétique – scopes 1, 2 et 3 (kWh/m ² SRE)	242,1
Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (kg CO ₂ e/m ² SRE)	75,3
Pourcentage d'énergies renouvelables (% de la consommation d'énergie)	22,3%
Score GRESB – Standing Investment Benchmark (0 – 100)	87

Source: relevé de données d'AXA Assurances SA. Les chiffres-clés ont été obtenus directement auprès des gestionnaires de fortune mandatés, puis agrégés en fonction de la pondération de l'investissement. La durée de la période de leur recensement peut varier si plusieurs gestionnaires de fortune sont impliqués. Ces indicateurs se fondent sur le questionnaire de Swiss Sustainable Finance («Standard ESG-Questionnaire for Direct Real Estate Vehicles»). Leur couverture est de 88% dans le cas des scopes 1, 2 et 3. Les chiffres-clés concernent la catégorie de placement «Immeubles en Suisse» (pourcentage de la fortune totale au 31.12.2025: env. 3,7%).

Clause de non-responsabilité

AXA Assurances SA

AXA Assurances SA (ci-après «AXA») a rédigé avec toute la diligence requise les informations contenues dans le présent rapport ESG. Celui-ci est uniquement destiné à des fins d'information, et sa reproduction, intégrale ou partielle, est soumise à l'autorisation écrite d'AXA. Il ne constitue pas un prospectus au sens de l'art. 35 ss LSFIn, et aucun prospectus de ce genre n'est ou n'a été établi en relation avec les produits de placement qui y sont mentionnés. Ce rapport ESG s'adresse aux investisseurs d'AXA Suisse. Les informations et les explications données (qu'elles soient écrites ou orales) ne doivent en aucun cas être considérées comme des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou de placement ni comme une offre ou une incitation à acheter un instrument financier. Seuls sont déterminants pour les placements, les statuts, le règlement de la Fondation et les directives de placement. Toute responsabilité ou garantie quant aux informations fournies est exclue.

MSCI

La présente clause de non-responsabilité a été établie en application des informations de MSCI ESG Research LLC et des sociétés ou fournisseurs d'informations affiliés. Bien que les fournisseurs d'informations d'AXA Assurances SA comprennent notamment MSCI ESG Research LLC ou les sociétés affiliées (les «parties ESG»), et que les informations (les «informations») proviennent de sources considérées comme fiables, aucune des parties ESG ne confère de garantie quant à l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent rapport. Toute garantie expresse ou implicite est rejetée, y compris concernant l'accessibilité du marché et l'adéquation à un usage particulier. Les informations sont exclusivement destinées à un usage interne. Elles ne peuvent être reproduites ou transformées de quelque manière que ce soit et ne peuvent pas être utilisées comme base ou partie intégrante d'instruments financiers, de produits ou d'indices. De plus, les informations ne peuvent pas être utilisées isolément pour déterminer quels titres doivent être acquis ou vendus, ni à quel moment cette acquisition ou cette vente doit intervenir. Aucune des parties ESG ne répond des erreurs ou omissions en lien avec les données figurant dans le présent rapport. Les parties ESG déclinent toute responsabilité s'agissant de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou d'autre nature (y compris les pertes de gains), même s'il a été fait mention de la possibilité de tels dommages. (Version originale en anglais)

AXA-fondation-prevoyance-
complementaire.ch
Portail clients:
myAXA.ch

AXA Vie SA